



BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

10/20/2019

Dialogue gouvernement-partis politiques

P2

Le débat sur le code électoral ouvert

Alain-Richard Donwahi au Crou-A:

P7

“ La Côte d'Ivoire doit recouvrir 20% du territoire en couvert forestier ”

Station de traitement d'eau potable d'Adonkoi

P8

Laurent Tchagba s'engage à régler tous les dysfonctionnements

Marché des titres publics

P8

Émetteurs et investisseurs en réflexion à Dakar

Port autonome d'Abidjan

P9

Le trafic global en hausse de 7%

Dialogue gouvernement-partis politiques

Le débat sur le code électoral ouvert

Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly a présidé hier, à la Primature, la seconde phase des échanges sur le processus électoral.

La phase des discussions entre le gouvernement et les partis et groupements politiques ivoiriens qui portent sur le code électoral a débuté hier. Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, qui a présidé ces échanges à la Primature au Plateau, a précisé que ce dialogue a été initié à la demande du Président Alassane Ouattara, dans son message à la nation le 31 décembre 2019. Ce qui dénote, à l'en croire, de la volonté du Chef de l'État de mettre tout en œuvre pour créer un environnement favorable à des élections apaisées. Ainsi, pour une meilleure compréhension des sujets à aborder et la fluidité des débats, le Chef du gouvernement, dans son discours de cadrage, a informé ses interlocuteurs, notamment Adama Bictogo, directeur exécutif du Rhdp, Maurice Kakou Guikahué, secrétaire exécutif du Pdcj-Rda, Pascal Affi N'Guessan, représentant l'Alliance des forces démocratiques (Afd), Amand Ouégnin, président de la plateforme Eds, Kabran Appiah du Minc Alternative, que cette première séance plénière sera consacrée à l'adoption du mode opératoire et les contraintes de calendrier relativement à l'organisation de ces élections. Amadou Gon Coulibaly, lors de cette réunion, avait à ses côtés le ministre d'État,



Le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, entouré des membres du gouvernement, expliquant le mode opératoire des discussions à ses interlocuteurs.

ministre de la Défense, Hammed Bakayoko, le ministre auprès du Président de la République, chargé des Relations avec les institutions, Gilbert Kafana Koné, le ministre auprès du Président de la République, chargé des Affaires politiques, Ibrahim Cissé Baongo. Le ministre

de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakité était également autour de la table des discussions. Idem pour les ministres Touré Mamadou, Anne Désirée Ouloto, Amedé Kouakou, Kobenan Kouassi Adjoumani, Sanogo Mamadou. Fort de leur soutien, le Premier

ministre a affirmé que l'objectif visé par cette séance de concertation est de faire en sorte de ne pas empiéter « sur les prérogatives de la Cei et de ne pas non plus, par la longueur du temps de dialogue, perturber le calendrier électoral encadré par les dispositions constitutionnelles dont le respect s'impose à tous ».

Cette clarification faite, le Chef du gouvernement a déclaré que c'est la méthodologie de la première phase des discussions qui sera privilégiée parce que celle-ci a produit des résultats probants. Conformément à ce plan de travail, il a informé les responsables des partis et groupements politiques de la mise en place d'un comité restreint, cadre de discus-

sion par excellence entre les hommes politiques et les acteurs de la société civile, sous la supervision du gouvernement. Gon Coulibaly, dans la même veine, a indiqué que ce comité restreint fera une restitution des travaux en séance plénière.

Pour tenir compte des contraintes de calendrier, le Premier ministre a proposé la tenue de quatre séances de travail du comité restreint : « deux avec les représentants des partis et groupements politiques et deux avec les responsables de la société civile ». Il a également souhaité que les travaux du comité restreint puissent se tenir pour s'achever au plus tard le 30 janvier, afin de permettre la tenue de la séance conjointe de validation du rapport final

et la signature de celui-ci au cours de la première semaine du mois de février, au plus tard.

Le chef du gouvernement, parlant de la forte présence des représentants des formations et groupements politiques à cette séance, a affirmé que cela est l'expression de la volonté de tous de trouver un consensus autour de l'instrument chargé d'organiser les élections en Côte d'Ivoire. Dans cette perspective, il a invité les uns et les autres à participer aux discussions sans passion et dans un esprit d'ouverture en vue de faire des propositions constructives. Le Chef du gouvernement rencontre aujourd'hui la société civile. ■

KANATÉ MAMADOU

● Affi et Guikahué saluent l'initiative du gouvernement

Le président du Fpi, Pascal Affi, représentant l'Alliance des forces démocratiques (Afd) à cette rencontre, a salué la réouverture de ces discussions entre les partis politiques et le gouvernement sur les conditions d'organisation des élections. Il a informé que ce 2e round des négociations va porter sur tous les points qui entourent le scrutin à venir. Il a toutefois tenu à faire savoir qu'au cours de cette réunion, ils ont marqué des réserves, des objections sur les commissions électorales locales. « Le Rhdp est ultra dominant avec plus de 96% des présidences de ces commissions locales ; avec plus de 96% des secrétariats des

commissions locales à travers l'administration et même dans un 1/3 des commissions locales, le Rhdp est seul avec la présidence, le secrétariat technique et la vice-présidence. C'est une situation qui ne peut pas concourir à la transparence des élections, à faire de cette Cei un instrument véritablement impartial, équilibré. Nous avons souhaité que cette question soit examinée. C'est une question supplémentaire qui vient s'ajouter. J'espère que nous aurons l'occasion d'en parler de manière à ce que les commissions électorales locales soient suffisamment équilibrées », a-t-il fait savoir.

Pascal Affi N'Guessan a par ailleurs déclaré que sur le code électoral, son alliance

a une dizaine de préoccupations à soumettre. Il s'agit, a-t-il poursuivi, de la question de la Carte nationale d'identité, des audiences foraines pour permettre à tous les Ivoiriens de disposer des pièces pour voter, la question de la transhumance des électeurs, du contentieux électoral. Maurice Kakou Guikahué, lui, a salué cette initiative du gouvernement de reprendre encore langue avec l'opposition. Il a dit avoir pris note des points que le Premier ministre a évoqués à la rencontre. « Mais si vous voulez connaître nos propositions, demain (aujourd'hui Ndir) le Pdcj-Rda anime une conférence de presse à son siège », a-t-il répondu aux journalistes. ■

K. MAMADOU

● Adama Bictogo félicite...

Le directeur exécutif du Rhdp, Adama Bictogo, a félicité les représentants des partis et groupements politiques ayant pris part à cette rencontre. Pour lui, par leur présence effective à cette réunion, ils ont privilégié l'intérêt général. « Nous avons retenu qu'à cette réunion, les partis politiques, sans préalable, ont marqué leur accord à partici-

per à toutes les séances afin de discuter du code électoral à venir. C'est une avancée majeure parce qu'il y a une adhésion de l'ensemble des partis politiques. Et d'ailleurs, nous en sortons avec une date qui nous a été indiquée, le 15 janvier à 15h, pour la prochaine réunion. Je voudrais donc féliciter non seulement le Président de la République, mais aussi l'en-

semble des acteurs politiques qui viennent de faire preuve de dépassement de soi, en mettant en avant l'intérêt national. Nous voulons, en lieu et place de la politique de la chaise vide, que les discussions soient maintenues, afin d'aller à une élection apaisée pour le bonheur des Ivoiriens », a-t-il souhaité. ■

K. M.

Grande chancellerie 99 personnes décorées par Henriette Diabaté

L'État de Côte d'Ivoire reconnaissant le mérite d'une centaine de personnes issues de différentes catégories socioprofessionnelles, leur a attribué des distinctions hier.

La Côte d'Ivoire sait reconnaître le mérite de ses vaillants travailleurs. Comme il est de tradition en début de chaque année, la Grande chancellerie a procédé, hier au sein de l'institution, à la décoration de 99 méritants. Ces récipiendaires ont été décorés dans l'Ordre national et dans celui du Mérite ivoirien.

Au niveau de l'Ordre national, sur un total de 50 personnes, 34 ont été faites officiers, tandis que 16 ont été élevées au rang de Chevalier. En ce qui concerne l'ordre du Mérite ivoirien, ce sont 49 récipiendaires qui ont reçu les médailles, au nom de l'État de Côte d'Ivoire. A ce niveau, 24 ont été élevés au grade d'officier, contre 25 au rang de chevalier.

La Grande chancellerie n'a pas manqué de leur adresser ses vives félicitations et ses encouragements. Expliquant le bien-fondé de cette initiative, Pr Yacouba Konaté, secrétaire général de la Grande chancellerie, a indiqué au nom d'Henriette Diabaté (la Grande Chancellerie) que « par ces distinctions, l'institution promeut le principe que chaque citoyen, chaque citoyenne, sans distinction



La Grande Chancellerie avec les récipiendaires, au terme de la décoration. (PHS : SEBASTIEN KOUASSI)

aucune, a le droit à la reconnaissance de son mérite ».

Meux, il a ajouté que le fait de recevoir une médaille de l'État de Côte d'Ivoire, est un acte hautement symbolique. « C'est le symbole de ce que vous avez déjà donné à notre pays », a-t-il relevé. Meux, il a exhorté les récipiendaires à servir davantage leur pays. « Tant que la marche n'est pas finie, les balancements de mains continueront », a-t-il imaginé.

C'est pourquoi, selon lui, il

convient d'aller de l'avant en privilégiant la solidarité, l'union, la paix et la cohésion sociale, pour le bonheur de toute la nation ivoirienne. « Continuez à travailler pour votre épanouissement per-

sonnel et celui de vos familles, pour le progrès et la cohésion de la Côte d'Ivoire », a-t-il exhorté.

Parmi les récipiendaires, issus de divers secteurs d'activités, deux catégories de

travailleurs ont été mis en exergue. Le secrétaire général de la Grande Chancellerie l'a souligné fort bien. Il s'agit, d'une part, de « ceux qui travaillent à la promotion de l'État de droit », a dit Yacouba Konaté, citant notamment Me Emmanuel Assy et le bâtonnier de l'Ordre des Avocats Me Essis Nguetta.

D'autre part, en rappelant le fait que les députés en fonction ne soient pas éligibles dans les ordres nationaux, il s'est réjoui de ce que neuf anciens parlementaires figurent en bonne place sur la liste des récipiendaires.

MARCEL APPENA

• Ils ont dit...

Macaire Dagry (Conseiller spécial du Dg de Fraternité Matin, officier de l'ordre du mérite ivoirien):

« Le travail paie toujours »



C'est une grande fierté d'avoir été décoré pour service rendu à la Nation. C'est un signe d'encouragement à mieux faire et à m'améliorer davantage. Je ne m'attendais pas du tout à cette distinction. C'est une grande surprise en ce début d'année. J'ai longtemps travaillé pour la Côte d'Ivoire, à l'extérieur et ici au pays. Je réalise donc à quel point le travail paie toujours. C'est l'occasion pour moi de lancer un appel à la jeune génération, en les invitant à ne jamais baisser les bras. Je voudrais surtout dire grand merci à nos autorités, en commençant par le Chef de l'État Alassane Ouattara.

Éric Dro Diomandé (Attaché de presse à la direction de la communication de la Présidence, Chevalier dans l'ordre national du mérite):

« Je m'engage à m'investir plus dans mon travail, avec loyauté »



Je voudrais d'abord rendre grâce à Dieu. C'est lui qui a permis que je sois honoré aujourd'hui. Mais Dieu passe par les hommes. Il est donc passé

par le premier citoyen et travailleur de ce pays, en la personne du Président de République Alassane Ouattara, qui a autorisé ma distinction. Je voudrais donc profiter de cet instant pour lui rendre un vibrant hommage. Je reçois cette distinction comme un encouragement à travailler davantage. Devant toute la nation ivoirienne, je m'engage à m'investir plus dans mon travail, avec loyauté, engagement et plus de disponibilité...

Koffi Akissi Antonie (Directrice de la banque des députés du Trésor public, officier de l'ordre du mérite ivoirien):

« C'est une joie immense ». C'est une joie immense qui m'habite après ma décoration. Je suis très émue. En ce début d'année, Dieu vient de me faire grâce. C'est une grande bénédiction. Je voudrais donc dire merci au Président de la République, au Premier ministre et au ministre de l'Économie et des Finances, mon ministère de tutelle, ainsi qu'au directeur général du Trésor public de Côte d'Ivoire qui m'a fait confiance. Je lui dis merci pour ses encouragements et ses conseils qui ne m'ont jamais fait défaut. Mes remerciements vont aussi à l'endroit du personnel du Trésor public qui m'a toujours soutenue.

Adou Koffi Adou (Instituteur à la retraite, chevalier dans l'Ordre du mérite ivoirien): « Il n'est jamais trop tard pour bien faire »

Nous venons de bénéficier des faveurs de l'État pour service rendu à la nation. Nos mérites ont été reconnus par la Côte d'Ivoire après mon départ à la retraite. Mais, ne dit-on pas qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire? Après 30 ans de service, je suis parti à la retraite depuis le 1er octobre 1996. Aujourd'hui, je comptabilise 24 ans de retraite. Nos mérites ont été reconnus. Je voudrais donc féliciter l'État de Côte d'Ivoire.

Propos recueillis par Marcel APPENA

• Coulibaly Kinapara (Dg du Bnetd, au nom des récipiendaires):
« Une récompense et un honneur »



Le directeur général du Bnetd a été mandaté par les récipiendaires pour s'exprimer en leur nom. « Cette distinction est une reconnaissance et un honneur », a-t-il indiqué, avec beaucoup de fierté. Il a ensuite remercié le Chef de l'État Alassane Ouattara, Grand Maître des ordres nationaux, « pour l'honneur qu'il nous fait ». Le porte-parole des décorés a également adressé ses remerciements au Premier ministre « pour son soutien constant ». A l'endroit de la Grande chancellerie, il a eu ces mots bien

choisis: « Que la qualité de l'expérience pluridimensionnelle qui vous caractérise soit un exemple et un objectif pour chacun de nous ».

Pour lui, cette décoration « nous motive et nous encourage à aller beaucoup plus loin, à dépasser nos limites ! », s'est-il exclamé. Meux, « ce jour marque le début d'une nouvelle étape dans chacune de nos histoires personnelles. Écrivons ensemble l'histoire de notre belle Côte d'Ivoire », a-t-il indiqué à l'endroit des récipiendaires.

M.A.

La Grande chancellerie appelle les hommes politiques à l'apaisement

À l'occasion d'une cérémonie de décoration qui s'est déroulée, hier, à la Grande Chancellerie a été l'occasion pour Henriette Diabaté de lancer un appel aux hommes politiques. « Je félicite le Président de la République qui vient d'engager le Premier ministre à reprendre les discussions avec les partis politiques et la société civile, dès les prochaines semaines », s'est-elle réjoui, dans son allocution, lue par le secrétaire général, Pr Yacouba Konaté.

Henriette Diabaté a indiqué qu'elle a pleinement confiance au Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, qui doit conduire ces discussions avec les partis politiques. Elle a ajouté

qu'elle a aussi confiance au Chef de l'État Alassane Ouattara qui, « à plusieurs reprises, a promis à la nation une élection présidentielle inclusive et apaisée ».

De ce fait, a-t-elle recommandé, « j'encourage chacune des parties prenantes à ces rencontres à adhérer à cette démarche et je les exhorte à garder en vue les impératifs de notre vivre-ensemble, dans la paix et la stabilité ». Et de faire remarquer: « Il est bon que les acteurs politiques se parlent ». Avant de souligner que « quand les leaders d'opinion se parlent, l'ensemble du corps social y trouve des motifs pour se rassurer ».

M.APPENA

Dialogue gouvernement-partis politiques

Le débat sur le code électoral ouvert

Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly a présidé hier, à la Primature, la seconde phase des échanges sur le processus électoral.

La phase des discussions entre le gouvernement et les partis et groupements politiques ivoiriens qui portent sur le code électoral a débuté hier. Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, qui a présidé ces échanges à la Primature au Plateau, a précisé que ce dialogue a été initié à la demande du Président Alassane Ouattara, dans son message à la nation le 31 décembre 2019. Ce qui dénote, à l'en croire, de la volonté du Chef de l'État de mettre tout en œuvre pour créer un environnement favorable à des élections apaisées. Ainsi, pour une meilleure compréhension des sujets à aborder et la fluidité des débats, le Chef du gouvernement, dans son discours de cadrage, a informé ses interlocuteurs, notamment Adama Bictogo, directeur exécutif du Rhdp, Maurice Kakou Guikahué, secrétaire exécutif du Pdcj-Rda, Pascal Affi N'Guessan, représentant l'Alliance des forces démocratiques (Afd), Amand Ouégnin, président de la plateforme Eds, Kabran Appiah du Minc Alternative, que cette première séance plénière sera consacrée à l'adoption du mode opératoire et les contraintes de calendrier relativement à l'organisation de ces élections. Amadou Gon Coulibaly, lors de cette réunion, avait à ses côtés le ministre d'État,



Le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, entouré des membres du gouvernement, expliquant le mode opératoire des discussions à ses interlocuteurs.

ministre de la Défense, Hammed Bakayoko, le ministre auprès du Président de la République, chargé des Relations avec les institutions, Gilbert Kafana Koné, le ministre auprès du Président de la République, chargé des Affaires politiques, Ibrahim Cissé Baongo. Le ministre

de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakité était également autour de la table des discussions. Idem pour les ministres Touré Mamadou, Anne Désirée Ouloto, Amedé Kouakou, Kobenan Kouassi Adjoumani, Sanogo Mamadou. Fort de leur soutien, le Premier

ministre a affirmé que l'objectif visé par cette séance de concertation est de faire en sorte de ne pas empiéter « sur les prérogatives de la Cei et de ne pas non plus, par la longueur du temps de dialogue, perturber le calendrier électoral encadré par les dispositions constitutionnelles dont le respect s'impose à tous ».

Cette clarification faite, le Chef du gouvernement a déclaré que c'est la méthodologie de la première phase des discussions qui sera privilégiée parce que celle-ci a produit des résultats probants. Conformément à ce plan de travail, il a informé les responsables des partis et groupements politiques de la mise en place d'un comité restreint, cadre de discus-

sion par excellence entre les hommes politiques et les acteurs de la société civile, sous la supervision du gouvernement. Gon Coulibaly, dans la même veine, a indiqué que ce comité restreint fera une restitution des travaux en séance plénière.

Pour tenir compte des contraintes de calendrier, le Premier ministre a proposé la tenue de quatre séances de travail du comité restreint : « deux avec les représentants des partis et groupements politiques et deux avec les responsables de la société civile ». Il a également souhaité que les travaux du comité restreint puissent se tenir pour s'achever au plus tard le 30 janvier, afin de permettre la tenue de la séance conjointe de validation du rapport final

et la signature de celui-ci au cours de la première semaine du mois de février, au plus tard.

Le chef du gouvernement, parlant de la forte présence des représentants des formations et groupements politiques à cette séance, a affirmé que cela est l'expression de la volonté de tous de trouver un consensus autour de l'instrument chargé d'organiser les élections en Côte d'Ivoire. Dans cette perspective, il a invité les uns et les autres à participer aux discussions sans passion et dans un esprit d'ouverture en vue de faire des propositions constructives. Le Chef du gouvernement rencontre aujourd'hui la société civile. ■

KANATÉ MAMADOU

● Affi et Guikahué saluent l'initiative du gouvernement

Le président du Fpi, Pascal Affi, représentant l'Alliance des forces démocratiques (Afd) à cette rencontre, a salué la réouverture de ces discussions entre les partis politiques et le gouvernement sur les conditions d'organisation des élections. Il a informé que ce 2e round des négociations va porter sur tous les points qui entourent le scrutin à venir. Il a toutefois tenu à faire savoir qu'au cours de cette réunion, ils ont marqué des réserves, des objections sur les commissions électorales locales. « Le Rhdp est ultra dominant avec plus de 96% des présidences de ces commissions locales ; avec plus de 96% des secrétariats des

commissions locales à travers l'administration et même dans un 1/3 des commissions locales, le Rhdp est seul avec la présidence, le secrétariat technique et la vice-présidence. C'est une situation qui ne peut pas concourir à la transparence des élections, à faire de cette Cei un instrument véritablement impartial, équilibré. Nous avons souhaité que cette question soit examinée. C'est une question supplémentaire qui vient s'ajouter. J'espère que nous aurons l'occasion d'en parler de manière à ce que les commissions électorales locales soient suffisamment équilibrées », a-t-il fait savoir.

Pascal Affi N'Guessan a par ailleurs déclaré que sur le code électoral, son alliance

a une dizaine de préoccupations à soumettre. Il s'agit, a-t-il poursuivi, de la question de la Carte nationale d'identité, des audiences foraines pour permettre à tous les Ivoiriens de disposer des pièces pour voter, la question de la transhumance des électeurs, du contentieux électoral. Maurice Kakou Guikahué, lui, a salué cette initiative du gouvernement de reprendre encore langue avec l'opposition. Il a dit avoir pris note des points que le Premier ministre a évoqués à la rencontre. « Mais si vous voulez connaître nos propositions, demain (aujourd'hui Ndir) le Pdcj-Rda anime une conférence de presse à son siège », a-t-il répondu aux journalistes. ■

K. MAMADOU

● Adama Bictogo félicite...

Le directeur exécutif du Rhdp, Adama Bictogo, a félicité les représentants des partis et groupements politiques ayant pris part à cette rencontre. Pour lui, par leur présence effective à cette réunion, ils ont privilégié l'intérêt général. « Nous avons retenu qu'à cette réunion, les partis politiques, sans préalable, ont marqué leur accord à partici-

per à toutes les séances afin de discuter du code électoral à venir. C'est une avancée majeure parce qu'il y a une adhésion de l'ensemble des partis politiques. Et d'ailleurs, nous en sortons avec une date qui nous a été indiquée, le 15 janvier à 15h, pour la prochaine réunion. Je voudrais donc féliciter non seulement le Président de la République, mais aussi l'en-

semble des acteurs politiques qui viennent de faire preuve de dépassement de soi, en mettant en avant l'intérêt national. Nous voulons, en lieu et place de la politique de la chaise vide, que les discussions soient maintenues, afin d'aller à une élection apaisée pour le bonheur des Ivoiriens », a-t-il souhaité. ■

K. M.

Présidentielle 2020

Mamadou Koné rassure : « Nous allons appliquer la loi comme en 2015 »

Le président du Conseil constitutionnel a profité de la cérémonie de présentation de vœux de nouvel an, hier au siège de l'institution au Plateau, pour donner cette

Tout se passera bien et même très bien. C'est l'assurance donnée, hier, par Mamadou Koné, président du Conseil constitutionnel. À la faveur d'une cérémonie de présentation de vœux dans les locaux de son institution au Plateau, il a pris l'engagement d'observer minutieusement, comme il l'a fait en 2015, toutes les procédures devant aboutir à la validation du choix des Ivoiriens, au soir du 31 octobre, relativement au scrutin présidentiel. « Nous allons appliquer la loi en 2020 comme en 2015 », a-t-il insisté.

Le président du Conseil constitutionnel a regretté que des gens, et même des acteurs politiques, jettent déjà la suspicion sur l'organisation des échéances électorales de cette année,



Le président du Conseil constitutionnel a assuré aux Ivoiriens qu'il sera à la hauteur de leurs attentes concernant la présidentielle de 2020. (PHOTOS: DR)

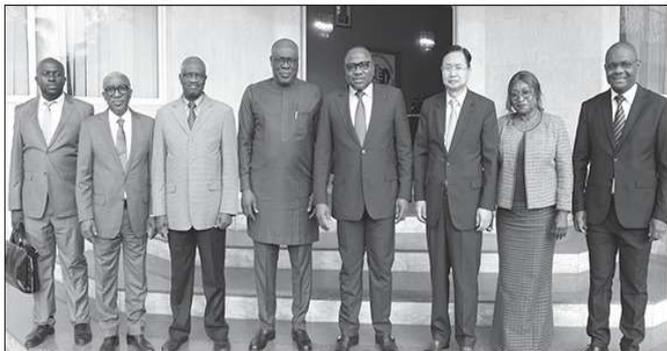
oubliant qu'il y a 5 ans, son institution avait fait un travail remarquable ayant abouti à l'élection du président du Rhdp dans les conditions optimales. « En 2015, les élections se sont très bien passées. En 2020, elles se passeront également bien. Je vous invite à nous faire confiance », a-t-il demandé aux populations ivoiriennes. Avant d'appeler les membres de son institution à faire bloc autour de lui pour être à la hauteur de ce challenge. « Pour nous mettre à l'abri des critiques des mauvais perdants, il nous faut, cette année encore, donner le meilleur de nous-mêmes. La tâche est considérable, en ce qu'il nous faudra sortir de ces élections dans la paix

et l'union de tous les fils et filles de notre pays, la Côte d'Ivoire. Mais elle n'est point insurmontable. Il suffira à chacun et à chacune d'entre nous de continuer à faire preuve de détermination, de civisme et de sens des responsabilités dans l'exécution de la mission collective qui nous est dévolue », leur a-t-il fait savoir. Mamadou Koné s'est empressé de les rassurer quant à sa volonté de rester avec eux et de les soutenir en toutes circonstances. « Comme le capitaine, je ne quitterai pas le navire. On se battra ensemble », s'est-il engagé. Puis de remercier l'ensemble de ses collaborateurs pour « toutes ces pensées positives venant des personnes avec lesquelles

je partage mon quotidien ». Ali Touré, au nom des hauts conseillers, a réitéré leur détermination à servir aux Ivoiriens un scrutin crédible et démocratique. « Votre présence seule nous rassure. Le Conseil constitutionnel ne chavira point. Nous relèverons le challenge des élections. Vous nous avez formés pour cela », a-t-il soutenu, tout en souhaitant, en guise de vœu, que le ciel accorde à Mamadou Koné plus de force. Coulibaly Pénéfana, porte-parole du personnel, a souhaité une bonne année électorale à tout le monde et que la Côte demeure dans la stabilité après ces consultations électorales ■

KANATÉ MAMADOU

• Le Réseau ouest-africain va appuyer la Cei pour des élections paisibles



Des membres du Resao ont été reçus par le président de la Cei (4^e à partir de la droite).

Le Bureau de la Commission électorale indépendante (Cei), conduite par son président, Ibrahim Coulibaly-Kuibiart, a eu une séance de travail, le mercredi 8 janvier 2020 à son siège d'Abidjan-Il Plateaux, avec une délégation du Réseau des commissions électorales de la Cedeao (Resao). Au centre de ces échanges, d'un peu plus d'une heure, le processus électoral en cours en Côte d'Ivoire. « Nous sommes une délégation du Réseau des structures nationales de gestion des élec-

tions. Nous sommes venus, comme d'habitude, appuyer la Commission électorale indépendante, discuter avec son président et les membres de son bureau, et aussi de comment le réseau peut contribuer à la réalisation d'élections paisibles en Côte d'Ivoire », a confié à la presse, à l'issue de la séance de travail, Francis Gabriel Oke, président en exercice du Resao. Il était accompagné, à l'occasion de ces échanges, du Sud-Coréen Kim Yong, ancien président de la commission électorale de son pays, fondateur et

ancien président du réseau mondial des Organes de gestion des élections, principal partenaire technique et financier du Resao. « Le réseau a été créé en 2008 et permet une mutualisation du matériel électoral et des compétences dans la région, a rappelé le président du Resao. Le réseau a appuyé plusieurs commissions électorales dans la région. M. Kim a fait le déplacement afin de discuter de l'appui que le réseau va apporter au processus électoral » ■

SOURCE : SERCOM

Renouvellement des cartes nationales d'identité

La phase pilote de Man lancée

L'Office national de l'état civil et de l'identification (Oneci) a lancé le 7 janvier, à Man, la phase pilote du renouvellement des cartes nationales d'identité (Cni). Une opération qui concerne tous ceux dont la carte d'identité a expiré. L'Oneci a procédé, à cet effet, à l'ouverture officielle du site. Selon le directeur régional de l'Oneci, Abdoulaye Bakayoko, cette opération concerne, pour le moment, ceux qui n'ont pas égaré leurs Cni. « Cette phase connaît un changement concernant l'achat des timbres qui se fait désormais en ligne », a-t-il expliqué. Selon ses explications, ceux qui ont perdu leurs cartes d'identité devront patienter car il s'agit d'un nouveau processus d'identification avec un nouvel opérateur. Il a assuré, par ailleurs, que tout le monde sera satisfait, car la Cni s'obtient 45 jours après l'enrôlement. « Le requérant a la possibilité de choisir le lieu de retrait de sa pièce », a-t-il poursuivi. Le secrétaire général 1 de la préfecture Gouassiro, Ernest Mathieu, qui avait à ses côtés les sous-préfets de Bogouiné et Podiagouiné, a salué le démarrage effectif de l'opération. « C'est une belle



Cette opération concerne, pour le moment, ceux qui n'ont pas égaré leur pièce d'identité.

opportunité pour nos populations et pour nombre d'entre nous dont la pièce d'identité a expiré. Je voudrais encourager les populations à venir renouveler leurs Cni », a-t-il souligné. Pour lui, 2020 est une année charnière avec l'échéance électorale qui s'annonce. Et la détention de la pièce d'identité est d'une importance capitale pour tous ceux qui veulent y

prendre part. Le quatrième adjoint au maire, Fofana Inza, qui le représentait, a indiqué que toute personne qui ne veut pas subir une situation doit avoir sa pièce pour participer à la vie du pays. Après Man, la même opération sera lancée à Biankouma, Danané et Zuani-Houinien ■

SAINT-TRA BI

Abobo / Sécurité – infrastructures – social

Hamed Bakayoko réaffirme sa volonté de transformer la commune

Il a réitéré son ambition lors de la cérémonie de présentation de vœux le 8 janvier, à la mairie.

Les habitants de la commune d'Abobo peuvent se tranquilliser. L'année 2020 est placée sous le signe de la continuité, voire du renforcement des chantiers destinés à rétablir la quiétude, et l'amélioration des conditions de vie dans cette cité. C'est le principal message livré par le premier magistrat de la commune, le ministre d'État Hamed Bakayoko. Il s'exprimait lors de la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an qui a eu lieu le 8 janvier, à la mairie d'Abobo. Dans un discours rassurant et plein d'engagement, il a exprimé sa ferme volonté ainsi que celle du Chef de l'État, Alasane Ouattara, de traduire en actes dans les meilleurs délais, un ensemble de projets destinés à changer le visage d'Abobo. Mais bien avant, Paul Amanho Ahouanan, qui s'exprimait au nom de la société civile, a relevé le bond qualitatif déjà perceptible dans la commune, après seulement deux années d'administration de l'équipe municipale. En ce qui concerne les infrastructures de base, il a évoqué les



Le ministre d'État Hamed Bakayoko a partagé sa vision et ses ambitions pour Abobo.

nombreux travaux de voirie, d'électrification, et d'accroissement de la desserte en eau potable qui contribuent à soulager les populations. Au niveau de la sécurité, il a aussi noté un net recul du phénomène des enfants en conflit avec la loi. Pour le maire d'Abobo, ces premiers acquis ne constituent que les prémices d'un large projet de transformation de tout Abobo. « Je vous demande de conti-

nuer à me faire confiance, pour que nous puissions intensifier ce que nous avons commencé ensemble pour le bonheur de nos populations », a-t-il indiqué. Avant d'évoquer sa vision et annoncer quelques projets structurant qui, a-t-il assuré, feront d'ici peu d'Abobo une commune véritablement transformée.

Le nouvel Abobo

« L'année prochaine, un projet emblématique va démarrer au grand rond-point d'Abobo où sera construit l'un des plus beaux échangeurs d'Afrique », a promis le premier magistrat de la commune. Si un tel projet présente les avantages de fluidité routière et d'embellissement, il s'agit surtout, insistera-t-il, d'un signal fort pour le repositionnement et les ambitions de la commune. Il a annoncé la poursuite du

plan de rénovation des centres hospitaliers, la construction d'un Centre hospitalier universitaire (Chu), ainsi qu'un lycée d'excellence.

Le renforcement de la sécurité

« La sécurité à Abobo fait partie de mes priorités. Nous avons commencé et nous allons accélérer », a laissé entendre Hamed Bakayoko. Qui

a révélé s'être entouré, dans le cadre de cette mission, d'hommes d'expérience et engagés tels que son ex-chef de sécurité au ministère de l'Intérieur, le commissaire Sangaré.

Les financements de projets

Mille jeunes recevront bientôt des fonds pour le financement de leurs projets. Cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le chômage sera menée avec le concours du ministère de la Promotion de la jeunesse, pour une enveloppe de 500 millions de FCfa, a-t-il promis. D'autres mesures dans le volet des actions sociales ont été aussi annoncées en faveur des femmes et des artisans. Hamed Bakayoko, qui a reçu un présent offert par les agents municipaux, n'a pas manqué de leur retourner les vœux formés à son endroit. À l'entame de cette année électorale, il a invité ses administrés à cultiver la paix et le vivre-ensemble dans leurs rapports quotidiens ■

DRAMOUS YÉTI

Action sociale

Les femmes atchan exhortées à l'unité

Le gouverneur du district autonome d'Abidjan, Robert Beugré Mambé, a lancé un appel à la cohésion entre les femmes atchan dans leurs villages. Il a insisté sur la nécessité pour elles de s'entendre et de se fédérer pour profiter des opportunités en matière d'autonomisation offertes par le Président Alasane Ouattara. Il a prodigué ces sages conseils à un auditoire composé de plusieurs centaines de femmes atchan. C'était le 8 janvier sur l'esplanade de l'hôtel de ville d'Abidjan, au Plateau. A cette occasion, 300 veuves des 63 villages ébrié ont reçu des dons d'une valeur estimée à 2 millions 500 000 FCfa. Il s'agit de



Le gouverneur Beugré Mambé en compagnie des femmes bénéficiaires.

vivres destinés à soutenir ces femmes soumises aux charges familiales en l'absence de leurs époux disparus. « Un soutien pour les aider à bien démarrer cette année 2020 », a-t-il expliqué. Sabine Moya, la présidente de l'association des femmes Atchan Goto (Asfag) qui conduisait la délégation, a traduit la reconnaissance des bénéficiaires. Elle a réitéré son engagement à travailler avec ses sœurs dans un climat apaisé. Enfin, elle s'est rappelée avec émotion que seulement quelques jours plus tôt (26 décembre), le gouverneur Mambé avait apporté de la joie à plus de 1200 enfants orphelins des villages atchan à l'occasion d'un arbre de Noël. ■

D. YÉTI

Alain-Richard Donwahi au Crou-A:

“ La Côte d’Ivoire doit recouvrir 20% du territoire en couvert forestier ”

Invité par le directeur général du Crou A, Jean Blé Guirao, mardi, le ministre des Eaux et Forêts a alerté les étudiants sur les dangers qui planent sur le couvert forestier ivoirien.

La Côte d’Ivoire, avec 50% de son territoire couverts de forêt à l’origine, a perdu 80% de cette surface. Ce qui, selon le ministre des Eaux et Forêts, Alain-Richard Donwahi, est déplorable. Aussi a-t-il expliqué mardi, à la faveur de la traditionnelle cérémonie de salut aux couleurs au Centre régionale des œuvres universitaires d’Abidjan (Crou-A), que le pays doit impérativement recouvrir 20% du territoire en couvert forestier. Ce qui équivalait à planter 3 milliards d’arbres en dix ans. Soit 3 millions d’hectares d’arbres. Alain-Richard Donwahi est intervenu sur cette question pour répondre à la préoccupation du directeur général du Crou-A, Blé Guirao, qui lui a fait savoir que son département intéresse ses étudiants. « Qu’il y ait des séminaires de formation, et d’information pour que les jeunes Ivoiriens puissent s’adonner aux métiers du bois, parce que nous sommes dans une année de lutte contre les changements climatiques », a-t-il souligné. Des changements climatiques qui, selon le ministre, sont visibles. « On les a vus avec les saisons



Le ministre des Eaux et forêts, Alain-Richard Donwahi, a exhorté les jeunes Ivoiriens à s’intéresser aux métiers du bois.

de pluie. Jusqu’au mois de décembre, il a continué à pleuvoir. Il faut connaître la chose forestière, l’environnement, ce sont des métiers d’avenir. Notamment l’environnement durable, l’innovation technologique », a-t-il dit, avant d’ajouter : « Nous sommes en train de détruire la biodiversité, nous risquons de détruire notre agriculture qui a besoin de ressources fores-

tières, nous détruisons également le climat parce qu’il n’y a plus de forêt », a souligné l’hôte du Crou-A, en indiquant que l’une des conséquences de cette situation est le manque d’eau potable à Abidjan. « Nous sommes obligés d’aller chercher l’eau à Bonoua pour Abidjan, parce que la forêt a été détruite au nord de la capitale économique ivoirienne. La forêt permet

également de renouveler les ressources en eau ».

Le bois, un domaine porteur

Alain-Richard Donwahi a rassuré les étudiants que le bois est un domaine porteur. Dans certains pays, les reconversions dans cette filière s’opèrent de plus en plus. « Les besoins dans ce domaine sont importants, et il faut des spécialistes », a-t-il

affirmé, en indiquant qu’il est question de l’ouverture d’une école des eaux et forêts parce qu’aujourd’hui, il n’y en a pas de véritable. « Il faut ouvrir de véritables écoles de foresterie, c’est tout un domaine. Pas seulement l’exploitation du bois, mais aussi pour savoir comment tirer profit des ressources forestières sans être obligé d’abattre les arbres », a précisé le ministre Donwahi.

Il a révélé que son département a initié le planting d’un million d’arbres le 15 novembre, à la faveur de la journée mondiale de l’environnement. 1 200 000 arbres ont été plantés dans le pays. « Nous avons l’intention de réitérer au mois de mai en plantant 5 millions d’arbres en une journée. Pour pouvoir les planter, il faut avoir des plants », a indiqué le ministre. Bien avant, Richard Donwahi a exhorté les étudiants à s’éloigner des différentes chapelles politiques afin de rester concentrés sur leurs études. Il a, par ailleurs, estimé que « les divergences politiques ne doivent pas nous conduire à la haine ; nous devons nous mettre ensemble pour construire notre pays. » Le Dg du Crou-A a profité de cette occasion pour remercier le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, qui a permis le déblocage de 1,7 milliard Fcfa en fin d’année, pour payer les bourses des étudiants de l’université Félix Houphouët Boigny. Il a aussi souhaité que la seconde partie soit débloquée pour que les étudiants puissent aborder l’année 2020 en toute sérénité. ■

MARIE-ADELE DJIDJE

Enfants handicapés

« Cœur d’Ange » fait la promotion de l’école intégrateur

L’école inclusive du Groupe scolaire Amir a été mise en place en vue de créer un cadre pour une meilleure prise en charge des enfants en situation de handicap. C’est ainsi que Ouattara Y. Adidiata, première responsable de « Cœur d’Ange », a présenté les objectifs de cette école. C’était le samedi 4 janvier, à la faveur de l’activité de sensibilisation organisée par l’Organisation non gouvernementale « Cœur d’Ange

» à Koumassi-Sicogi, dans le cadre de ses activités. L’objectif visé, selon Ouattara Adidiata, c’est d’attirer l’attention sur les enfants en situation de handicap intellectuel. A l’en croire, en mettant ensemble les enfants dits normaux et ceux en situation de handicap, cela permet à ces derniers de copier le comportement des autres. Ils pourront ainsi tenter de chanter, de dessiner. Elle a révélé l’existence de deux types de programmes pour un meilleur



Des enfants brandissant des pancartes pour dire qu’ils ont aussi droit à l’affection.

leur encadrement des enfants. « Nous avons le programme national et un programme adapté aux enfants en situation de handicap. Nous essayons de corriger leur retard, grâce à des activités qu’ils mènent avec les enfants normaux », a-t-elle confié. Depuis sa création en septembre 2018, l’Ong Cœur d’Ange organise des jeux d’intégration, des sorties détentes pour l’épanouissement des enfants en situation de handicap. ■

ISABELLE SOMIAN
SOURCE: AIP

Station de traitement d'eau potable d'Adonkoi Laurent Tchagba s'engage à régler tous les dysfonctionnements

Le ministre de l'Hydraulique a effectué, hier, une visite de terrain sur l'une des plus importantes stations de traitement d'eau potable alimentant des communes d'Abidjan.

Le gouvernement est décidé à mettre fin aux problèmes d'alimentation en eau potable à Abobo et Anyama. La résolution de la question de production de cette importante ressource est une donnée essentielle. C'est tout le sens de la visite de terrain que le ministre de l'Hydraulique, Laurent Tchagba, a effectué hier à la station de traitement d'eau potable d'Adonkoi dans la commune de Songon. En effet, c'est en grande partie à partir de cette usine que les communes d'Abobo et d'Anyama sont fournies en eau potable. C'est donc un instrument stratégique dans le système de distribution d'eau potable à Abidjan. Mais à en croire le ministre Tchagba, des dysfonctionnements y ont été signalés. « Nous avons constaté un certain nombre de dysfonctionnements qui font que très



La délégation ministérielle a visité les différents compartiments de l'usine. (PH: DR)

souvent la production d'eau baisse et induit des difficultés à faire une bonne distribution d'eau aux populations. À l'entame de la nouvelle année, nous sommes venus

donc faire un diagnostic clair et détaillé du fonctionnement de cet instrument et voir comment prendre des dispositions à l'effet de régler tous les problèmes », a déclaré

Laurent Tchagba, à la fin de la visite de la station.

Indemniser les populations riveraines !

D'après le ministre de l'Hy-

draulique, des actions anthropiques dont l'agriculture (champs d'hévéa) aux alentours des forages gênent un peu leur fonctionnement. Et plus globalement, le champ captant est menacé d'occupation par les populations environnantes. Rappelons que ce sont au total 15 forages qui constituent ce champ captant. Aussi, le ministre a souligné des problèmes au niveau des pompes de ces forages, ce qui interrompt souvent la production d'eau induisant un manque d'eau dans les châteaux et donc chez les ménages. « L'occupation du champ captant est très dangereuse pour l'eau que nous servons aux populations, en ce qu'elle peut entraîner la contamination des nappes souterraines. Nous prendrons des mesures pour protéger le champ captant afin d'éviter les éventuels problèmes à venir », a an-

noncé Laurent Tchagba. Qui a expliqué que six villages aux alentours de la station qui devaient être fournis depuis en eau potable, ne le sont pas encore. Même que leur indemnisation n'a pas encore été faite. « Ce sont ces villages qui ont donné leur terrain pour la construction de la station. Dans le projet initial, ces villages devaient être raccordés depuis, mais cela n'a pas encore été fait. Les populations de ces villages s'en plaignent régulièrement. Elles se plaignent aussi de leur indemnisation qui n'a pas encore été effective. Il faut donc répondre très rapidement à leurs demandes, afin que le mécontentement de ces populations n'impactent pas négativement le fonctionnement de l'usine », a-t-il expliqué ■

FAUSTIN EHOUMAN

Marché des titres publics Émetteurs et investisseurs en réflexion à Dakar

Pour le marché des titres souverains de la zone Uemoa (Union économique et monétaire ouest-africaine, rassemblant huit pays), il y a un "avant" et un "après" 6 décembre 2019. Avant cette date, en effet, le marché régional des titres publics, l'unique marché régional, par adjudication (système d'enchères), exclusivement dédié au financement des États membres de l'Uemoa par la levée de la dette souveraine, était considéré comme un marché de petits montants. 20 milliards, 30 milliards de Francs Cfa semblaient être le plafond des possibilités de levées de fonds par les États.

Puis, vint le 6 décembre 2019. Ce jour-là, l'État du Sénégal opérait un retour fracassant sur le marché financier régional en procédant à l'émission simultanée de trois souches d'Obligations Assimilables du Trésor (Oat) de 3, 5 et 7 ans dans le but de lever un montant total de 200 milliards de FCfa sur le Marché régional des titres publics (Mtp). Les investisseurs réuniront, en un temps record, jusqu'à 385 milliards de FCfa, avant que Dakar ne décide de s'en tenir uniquement aux 200 milliards

requis.

Ce record a manifestement changé le regard autrefois posé sur le marché des titres publics par adjudication, jusque-là, peu connu et sous-estimé. Du coup, la deuxième édition des Remtp, Rencontres du marché des titres publics de l'Union économique et monétaire ouest-africaine qui s'est ouverte hier, à Dakar, avait une tout autre envergure. Après plusieurs années de travail acharné mené par l'Agence Umoa-Titres créée en 2013 pour accompagner les États dans la levée de la dette souveraine pour financer les besoins budgétaires, le Marché des titres publics est désormais plus dynamique.

L'Agence Umoa-Titres (Aut) a ainsi mobilisé pour les États de la zone Uemoa, plus de 3 420 milliards de FCfa dont 1 645 en Bons Assimilables du Trésor et 1 775 en Obligations Assimilables du Trésor atteignant ainsi un nouveau record en termes de montant mobilisé sur une année, s'est réjoui le Directeur général de l'Agence, Adrien Diouf, lors de la cérémonie d'ouverture des Remtp dans un hôtel de la place à Dakar. La structure des titres émis a également été particulièrement satisfaisante ; de plus



Cette année, ces rencontres sont placées sous le signe de l'innovation financière. (PH: DR)

en plus d'émetteurs optant pour le in fine sur leurs émissions allant jusqu'à 5 ans et permettant ainsi de poursuivre la standardisation des instruments de dette et de rallonger la durée du stock de dette, indiquait M. Diouf à la presse.

Il faut dire qu'outre l'opération du 6 décembre dernier avec le Sénégal, l'Aut a également organisé, selon son Directeur général, plusieurs opérations d'envergure dont celles d'échanges de titres de la Côte d'Ivoire en mai

et octobre 2019. Lors de ces opérations, indiquait-il dans une interview, « La Côte d'Ivoire a pu échanger près de 282 milliards de titres arrivant à échéance en 2019 et en 2020 contre des nouveaux titres arrivant, eux, à échéance en 2022 et 2024, assortis de conditions financières en ligne avec les conditions actuelles du marché ». Cette année, conclut-il, est donc une année où l'Aut s'est illustrée sur son cœur de métier qui reste la levée de fonds mais aussi

sur une expertise plus pointue qu'est la gestion active de la dette, gage de valeur ajoutée pour nos États. S'endormir sur ses lauriers n'est pas, pour l'Agence Umoa-Titres, une option. Il est plutôt question d'aller plus loin, le potentiel du marché régional des titres publics de l'espace Uemoa étant à peine effleuré. C'est le message fort livré, hier, par les différents acteurs de ce marché, des banques, premiers investisseurs sur la dette souveraine, aux Sgi (Sociétés de gestion et d'intermédiation) et aux assureurs très attendus, comme les fonds de pension et de retraite de la région, pour étendre la base des investisseurs et doper le marché régional de la dette souveraine.

Pour le directeur général de l'Agence Umoa-Titres, « cette année, ces rencontres sont placées sous le signe de l'innovation financière. L'idée pour nous est de mobiliser toute la sphère financière de notre sous-région pour innover et attirer l'ensemble des investisseurs, qu'ils soient institutionnels ou particuliers, à venir participer à ce marché. (...) Et ainsi permettre à nos pays de lever les montants nécessaires au finan-

cement de leurs budgets et de leurs projets de développement ».

Développer le marché régional des titres publics représente aujourd'hui une réelle opportunité à saisir par les États, estime pour sa part, Cheikh Tidiane Diop, le Directeur général de la comptabilité publique et du Trésor du Sénégal. En levant de la dette sur le marché régional en monnaie Cfa, les États échapperaient ainsi aux risques de change que laissent courir des expositions trop fortes aux marchés financiers internationaux notamment ceux des Eurobonds qui accroissent les vulnérabilités. Les rencontres de Dakar offrent aussi l'occasion aux émetteurs souverains d'exposer leurs stratégies de financement, de sorte à décider les investisseurs. Le Bénin et le Togo ont ainsi fait connaître leurs besoins, hier, et d'autres États de la zone suivront aujourd'hui et demain.

Attirer davantage d'investisseurs de la zone, mais aussi de diverses contrées du monde constitue également un objectif de ces rencontres qui s'achèvent vendredi ■

VALENTIN MBOUGUENG
ENVOYÉ SPÉCIAL À DAKAR

Port autonome d'Abidjan Le trafic global en hausse de 7%

Le directeur général Hien Sié Yacouba a dressé le bilan de l'année écoulée, et défini les perspectives 2020.

Le Port autonome d'Abidjan a affiché une bonne performance en termes de trafic au cours de l'année 2019. De 24.177.261t en 2018, le trafic global est passé de 25.827.167t au cours de l'année écoulée, soit une croissance de 7%. Hien Sié Yacouba, son directeur général, hier au cours de la cérémonie de présentation des vœux du nouvel an qui s'est déroulée au Seamen's Club, en zone portuaire, s'est félicité du bilan de l'exercice 2019. En présence des partenaires membres de la communauté portuaire (opérateurs économiques, chargeurs, administration douanière, etc.), les agents, dont il a salué l'appui. « En attendant la consolidation des statistiques, le trafic navire affiche une croissance de 1% par rapport à 2018 ; le trafic national a évolué



Le Dg du Port autonome d'Abidjan, s'est dit satisfait des performances 2019.

de 6% ; le trafic en transit a connu une embellie de 26%. Quant au transbordement, il a renoué avec la croissance qui s'établit à 8%. Ce résultat est l'aboutissement du travail conjugué des agents du Paa, de tous les acteurs portuaires nationaux et de l'interland. C'est bien la première fois que notre port passe la barre symbolique des 25 millions de tonnes et avoisine même les 26 millions de tonnes, et

nous aspirons légitimement à mieux pour les années à venir », a indiqué le directeur général sous les acclamations du personnel. Hien Sié Yacouba a ajouté que l'institution qu'il dirige enregistre une bonne santé financière confirmée par la notation de l'Agence Bloomfield qui lui a attribué la note AA- perspective à long terme. A cela s'ajoute, le maintien de notre certification aux normes qualité (Iso 9001) et environnement (14001) version 2015.

Les chantiers réalisés

Mettant en relief les grands chantiers réalisés au cours de l'année écoulée, le directeur général, a salué l'inauguration du canal de Vridi élargi et approfondi, par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, la finalisation des travaux d'infrastructures du Tc2 ; l'approfondissement des quais 13 et 14 ainsi que

la mise en service du boulevard entre le carrefour Comafrique et la gendarmerie du port offrant une voie alternative au boulevard du port. « La physionomie du port d'Abidjan change sous l'influence de ces grands projets de développement qui ont été initiés à partir de 2012. Sur l'ensemble des sept projets contenus dans la vision stratégique pour repositionner notre port et en faire un hub incontournable sur la Côte ouest africaine, quatre sont totalement achevés », s'est-il réjoui.

Parallèlement à ces projets de grandes envergures, plusieurs actions ont été menées dans le domaine du management, de l'offensive commerciale, du social et le renforcement des capacités du personnel de la sécurité. Daly Népél Didier, président des délégués du personnel, a salué le dynamisme du directeur général, avant de présenter les doléances du personnel. À savoir, l'ouverture de l'assurance aux retraités, la revalorisation salariale, la politique d'accession à la promotion immobilière des agents, ainsi que la re-

vitalisation du système de notation du personnel. Face à toutes ces préoccupations, Hien Sié Yacouba a dit prendre bonne note.

Vision 2020

Pour cette année 2020, le Paa entend poursuivre ses objectifs de développement afin de consolider sa position de port leader de la sous-région ouest africaine, avec l'inauguration du 2e Terminal à Conteneurs et du terminal Roro ; la célébration des 70 ans d'existence du port. Il est également prévu la pose de la première pierre du futur terminal céréalier courant janvier, ainsi que la viabilisation des 40 ha de terrains remblayés pour la création d'une nouvelle zone industrielle. Saisissant cette occasion, le dg a encouragé les travailleurs et la communauté portuaire à redoubler d'effort pour relever les défis. « J'invite donc tous et chacun à y contribuer aux fins de léguer aux générations futures un port à la hauteur des ambitions de la Côte d'Ivoire, un pays émergent », a-t-il dit. ■

ÉMELINE P. AMANGOUA

Affaire un enfant retrouvé mort dans le train d'un avion L'enquête livre ses premières conclusions

L'affaire du corps d'un enfant découvert dans le train d'un avion de la compagnie Air France en provenance d'Abidjan, à l'aéroport Roissy Charles De Gaulle (France), continue de défrayer la chronique. Le ministre des Transports, Amadou Koné, s'est rendu hier à l'aéroport d'Abidjan pour une séance de travail à huis clos avec les responsables du site et livrer les premières conclusions de l'enquête ouverte. Après cette séance à laquelle ont participé le général Abdoulaye Coulibaly Pca d'Air Côte d'Ivoire, et Jean-Louis Moulot, directeur de la Sodexam, le ministre des Transports a fait d'importantes révélations. Concernant la manière dont l'enfant décédé a pu avoir accès à l'avion, Amadou Koné a expliqué que ça n'a pas été par la voie normale. « Nous pensons que l'individu a eu accès à l'espace aéroportuaire en escaladant le mur. Ensuite, il s'est caché dans les espaces verts et s'est agrippé au train d'atterrissage de l'avion au moment du vol. D'ailleurs sur les images, on voit effectivement un individu agrippé à cette partie de l'avion lors de son décollage aux alentours de 23 heures », a-t-il déclaré. Un autre point sur lequel



Le ministre des Transports, Amadou Koné (micro en main), a apporté beaucoup d'éclairages sur cette affaire et annoncé des mesures.

le ministre des Transports est intervenu : l'identité et l'âge du disparu. « Sur la vidéo de surveillance, on aperçoit un individu vêtu d'un tee-shirt et contrairement à ce qui a été dit, il ne pouvait être âgé de 10 ans, l'individu serait âgé de 17 ans. Aussi, les images ne permettent pas une reconnaissance faciale, toute chose qui fait que l'identité de l'individu n'a pas encore été déterminée », a-t-il ajouté. En tout état de cause, a-t-il poursuivi, « le procureur de la République a été saisi de l'affaire. Une enquête a été ouverte et le ministère des Af-

aires étrangères et les autorités judiciaires travaillent de concert avec leurs collègues français pour faire toute la lumière et voir s'il y a eu des complicités ». Rappelons que c'est le 8 janvier que le corps de l'individu a été retrouvé dans le train de l'avion AR703 de la compagnie Air France, à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Élever le niveau de sécurité Comme mesure forte conséquemment au triste accident, le ministre des Transport a annoncé notamment l'élevation du niveau de sécurité au-

tour de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny à travers des déguerpissements. « Depuis plusieurs années, des endroits appartenant à la zone aéroportuaire ont été colonisés. Nous allons donc procéder au déguerpissement des populations aux alentours de l'aéroport. Des dispositions seront prises pour éviter les zones d'ombre et des travaux seront entrepris pour sur sept mètres de clôture », a annoncé Amadou Koné. Précisant que l'éclairage et le niveau de la clôture sort déjà aux normes internationales. Le ministre des Transports a aussi tenu à préciser que l'aéroport d'Abidjan est l'un des mieux sécurisés en Afrique noire. « Tous les trois mois, il y a une évaluation du risque de sécurité. Il est difficile d'avoir accès au tarmac. C'est la toute première fois qu'un tel incident implique notre aéroport. Ça ne remet pas en cause les performances qu'il a réalisées en termes de sécurité et de sûreté », a-t-il rassuré. A en croire, d'autres mesures seront prises par le gouvernement après concertation entre les ministères concernés ■

FAUSTIN EHOUMAN

Affaires maritimes Les clusters d'Afrique francophone et de France renforcent leur coopération

Le Cluster maritime d'Afrique francophone (Cmaf) et celui de la France (Cmf) ont décidé de signer une convention de partenariat le 14 janvier prochain à l'Institut de sécurité maritime interrégional (ism) de l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer (Arstm) d'Abidjan. Selon le service de communication de l'Arstm dont émane l'information, cette convention s'explique par la proximité de leurs objectifs, de leurs traditions maritimes et de leurs méthodes. La source indique également que la cérémonie de signature de la convention sera précédée d'une table-ronde portant sur le thème : « Les clusters maritimes et le développement de l'économie bleue ». Et à l'occasion, les

présidents du Cmf, Frédéric Moncany De Saint-Aignan et du Cmaf, Charles Gafan, prendront la parole pour présenter la pertinence d'un cluster en tant qu'organe de concertation et de défense des intérêts des acteurs du secteur maritime auprès des pouvoirs publics, mais aussi l'intérêt pour les opérateurs économiques à y adhérer. Notamment de permettre aux acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature d'intervenir dans les processus de décision, dans les domaines du commerce maritime, du développement portuaire, de la sécurité en mer, de l'énergie offshore, de la pêche ou de la protection de l'écosystème maritime et côtier ■

ABOUBAKAR BAMBA

(PH: DR)

Les membres du Conseil d'administration du Fonds d'entretien routier nommés

Le mercredi 08 janvier 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUARTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Mesures Générales

- Projets de loi et d'ordonnance

- Projets de décrets

B/- Mesure Individuelle

C/- Communications

D/- Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCE

Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant réduction du taux du droit unique de sortie applicable aux produits des entreprises de transformation de cacao, ainsi que son projet de loi de ratification.

Cette ordonnance vise à apporter des précisions sur le texte précédemment adopté sur le même objet, notamment les conditions et les bénéficiaires des abattements.

En outre, elle assujettit le bénéfice des taux réduits à la signature préalable d'une convention entre l'Etat et les entreprises productrices, en vue d'assurer l'efficacité économique de la présente ordonnance. La mise en œuvre de ce texte devrait permettre d'accélérer l'atteinte d'un taux de transformation de fèves de cacao de 50%.

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'accord de prêt CHINA EXIMBANK PBC n° (2019) 11 total n° (494) d'un montant total de deux cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-huit virgule cinquante-trois (285 928 798,53) dollars US, soit environ cent soixante-neuf milliards quatre cent trente et un millions cinq cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf (169 431 519 889) francs CFA, conclu

le 09 octobre 2019, entre la Banque d'Export-Import de Chine (EXIMBANK CHINE) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet d'aménagement hydroélectrique de Gribo-Popoli.

Ce projet, prévu sur le fleuve Sassandra en aval du site du barrage de Soubré, permettra d'augmenter la part de la production d'électricité d'origine hydraulique dans le parc de production de 112 MW de puissance et de 580 GWh de production. En outre, il contribuera à réduire le coût moyen du kilowattheure produit sur l'ensemble du parc.

2- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Ville, le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :
 • un décret portant ratification de l'accord de mandat (étape de préparation et de supervision) n° CIV-1008 d'un montant total de deux millions huit cent dix mille (2 810 000) euros, soit un milliard huit cent quarante-trois millions deux cent trente-neuf mille cent soixante-dix (1 843 239 170) francs CFA, conclu le 18 octobre 2019, entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet d'assainissement dans la ville d'Abidjan et dans onze (11) villes secondaires ;

• un décret portant ratification de l'accord de mandat (étape de mise en œuvre) n° CIV-1008 d'un montant total de quarante millions deux cent cinquante mille (40 250 000) euros, soit vingt-six milliards quatre cent deux millions deux cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante (26 402 269 250) francs CFA, conclu le 18 octobre 2019, entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet d'assainissement dans la ville d'Abidjan et dans onze (11) villes secondaires.

Il est prévu, grâce à ces différents financements, la construction d'une usine compacte de digestion méthanique des boues de vidange d'une capacité de 500 m3/j à Abidjan-Sud, la construction d'une station de traitement de boues de vidange de 500 m3/j à Abidjan-Ouest et à Abidjan-Est, la construction d'une station de traitement de boues de vi-

dange de 200 m3/j à Bouaké et de 100 m3/j dans plusieurs Chefs-lieux de Région, à savoir Abengourou, Bondoukou, Daloa, Daoukro, Dimbokro, Gagnoa, Man, Odienné, Ségouéla et Soubré.

Les réalisations permettront de protéger durablement les populations contre les maladies hydriques et de préserver l'environnement contre la pollution.

3- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Ville, le Ministère de l'Hydraulique et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'accord de prêt GCL EXIMBANK n° (2019) 13 total n° (684) d'un montant d'un milliard neuf cent soixante-treize millions sept cent onze mille cinq cent trente-trois (1 973 711 533) yuans, soit environ cent soixante-six milliards trois cent soixante-trois millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-deux (166 363 485 142) francs CFA, conclu le 13 novembre 2019, entre la Banque d'Export-Import de Chine (EXIMBANK CHINE) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable des villes de Bouafé, Boundiali, Daloa, Divo, Grand-Lahou, Katiola, Mankono, Odienné, Sassandra, Ségouéla, Tanda, Touba, ainsi que des localités environnantes.

Ce projet comprend la construction de stations de traitement d'eaux de surface, la construction de stations de reprise, de réservoirs au sol et de réservoirs surélevés, ainsi que la réalisation de conduites de refoulement et l'extension des réseaux de distribution, en vue de garantir et de pérenniser l'accès à l'eau potable aux populations des douze (12) villes ci-dessus citées.

4- Au titre du Ministère de la Promotion de la Riziculture, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant dissolution de l'Office National de Développement de la Riziculture, en abrégé « ONDR ».

L'ONDR est dissous compte tenu de la mise en place effective de l'Agence pour le Développement de la Filière Riz, en abrégé ADERIZ, qui en assure désormais les mis-

sions, conformément au décret n° 2018-10 du 10 février 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ADERIZ.

5- Au titre du Ministère des Mines et de la Géologie, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret autorisant l'extension du périmètre du permis de recherche minière n°558 valable pour l'or, attribué à la société « LA MANCHA COTE D'IVOIRE SARL » à Floleu, dans le Département de Zouan-hounien.

Conformément au code minier, le périmètre du permis de recherche minière n° 558 est agrandi, à la demande de l'opérateur minier, de 24,5 km2 pour une superficie totale de 128,2 km2. Cette mesure ne modifie pas la durée de validité du permis fixée à trois (03) ans.

6- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant désignation des responsables de programmes des Ministères et Secrétariats d'Etat.

En application de la nouvelle législation sur la gestion financière et budgétaire basée sur le mode budget-programme, ce décret désigne pour chaque Ministère et Secrétariat d'Etat, les responsables de programmes qui auront à charge l'élaboration de la stratégie et du budget des programmes, le pilotage des programmes et l'élaboration des rapports annuels de performance.

Il prévoit, avant leur prise de fonction effective, en qualité de responsable de programme, la signature d'un contrat de performance entre le Ministre ou le Secrétaire d'Etat, Ordonnateur principal des crédits, et chacun des responsables de programmes relevant du Ministère ou du Secrétariat d'Etat. Ce contrat fixe les résultats à atteindre conformément au projet annuel de performance et aux modalités de financement des programmes.

7- Au titre du Ministère de la Promotion des PME, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

• un décret portant dissolution du Nouveau Fonds de Garan-

tie des Crédits aux Entreprises Ivoiriennes (NFGCEI) ;

• un décret portant organisation et fonctionnement du Fonds de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises.

Ces décrets concourent à mettre en place, au sein des établissements financiers, en remplacement du NFGCEI, un fonds de garantie des crédits aux entreprises ivoiriennes, en vue de faciliter davantage l'accès des PME au financement bancaire de façon à soutenir leur compétitivité sur les marchés national et international. Plus précisément, ce fonds est destiné à garantir les crédits consentis par les établissements bancaires aux PME nationales dont le capital est détenu à concurrence de plus de 50% par des ivoiriens. Il est également conçu, afin d'accorder une garantie aux engagements par signature pris par les établissements bancaires en faveur des PME ivoiriennes.

B/- MESURE INDIVIDUELLE

Au titre du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de la Société d'Etat dénommée « Fonds d'Entretien Routier », en abrégé « FER ».

Ainsi sont nommés les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Djédjé BAGNON, représentant le Président de la République ;

- Monsieur Siélé SILUE, représentant le Premier Ministre ;

- Monsieur BAMBA Seydou, représentant le Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

- Monsieur YAO Aristide Armand, représentant le Ministre chargé de l'Équipement et de l'Entretien Routier

- Monsieur KOUAKOU Kouakou Romain, représentant le Ministre chargé des Transports ;

- Monsieur DIMBA Pierre, représentant l'AGEROUTE;

- Madame BLA Semahe Nadine, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie ;

- Monsieur DOUKOUA Godé, représentant la Fédération des Associations des Consommateurs ;

- Monsieur Brahima DIABY, représentant le Haut Conseil du Patronat des Entreprises de Transport Routier ;

- Monsieur KONE Vaffi, repré-

sentant la Fédération des Syndicats des Chauffeurs de Côte d'Ivoire ;

- Madame AKA Tatiana, représentant le Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole (GPP) ;

- Monsieur LAVRY Martin Evariste, représentant la Chambre d'Agriculture.

C/- COMMUNICATIONS

1- Au titre du Ministère du Plan et du Développement, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à la contribution de la Côte d'Ivoire aux différents fonds de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne en abrégé « AFRISTAT ».

Créé en septembre 1993, Afristat a pour missions de conseiller les Instituts Nationaux de Statistiques des Etats membres de la Zone Franc et de soutenir leurs actions en matière statistique. Les appuis techniques de l'organisation contribuent fortement au développement interne et participent pour une large part à l'harmonisation et à la compétitivité statistique aux niveaux sous régional et régional.

Le Conseil a instruit le Ministre du Plan et du Développement et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les mesures nécessaires, afin d'honorer les engagements de la Côte d'Ivoire auprès de cette institution.

2- Au titre du Ministère du Plan et du Développement ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la rénovation pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA).

La rénovation pédagogique de l'ENSEA s'inscrit dans le cadre des mutations de l'environnement du Réseau des Ecoles de formation Statistique Africaine (RESA) marquées par des transformations académiques, technologiques et l'évolution du métier de statisticien et de spécialiste d'analyse des données qui exigent une adaptation de la qualité des enseignements. Face à ces enjeux, l'ENSEA a décidé de procéder, avec l'appui du Gouvernement, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, à la rénovation des programmes existants et à l'ouverture de nouvelles filières de formation initiale et continue, afin d'adapter l'offre de formation statistique proposée aux

nouvelles attentes du secteur privé, du secteur public et de la société en général.

Débutée en 2017 pour une période de deux (02) ans, cette rénovation pédagogique a abouti à la création d'une nouvelle filière de techniciens supérieures de niveau BAC+3, appelés Analystes Statisticiens, à l'ouverture d'une formation doctorale et à la mise en place de la formation à distance.

3- Au titre du Ministère des Transports, en liaison avec le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État;

Le Conseil a adopté une communication relative au plan pour la compétitivité de la Compagnie Nationale Air Côte d'Ivoire (ACI).

Six (06) ans après le début de ses opérations en janvier 2013, la Compagnie Nationale Air Côte d'Ivoire est devenue l'une des entreprises aéroportuaires leaders et de référence en Afrique de l'Ouest avec une part de marché de 52% et un chiffre d'affaires annuel de quatre-vingt-dix (90) milliards de francs CFA.

Aussi, en vue de soutenir la rentabilité et de garantir la pérennité de cette compagnie nationale qui contribue fortement à la dynamique de l'activité aéroportuaire locale, le Conseil a adopté un plan d'optimisation de la compétitivité de Air Côte d'Ivoire. Au regard des enjeux économiques de ce plan d'optimisation, le Conseil a instruit le Ministre des Transports et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions idoines pour sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

4- Au titre du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, en liaison avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'état d'avancement et aux perspectives de la mise en œuvre de la loi relative au bail à usage d'habitation.

La loi relative au bail à usage d'habitation, entrée en vigueur en juin 2018, répond à la volonté du Gouvernement de rééquilibrer les rapports entre les parties au contrat, de lutter contre la flambée du coût des loyers, notamment dans la ville d'Abidjan, et d'assurer un meilleur contrôle de l'Administration en la matière. A cet effet, elle fait notamment obligation aux parties de conclure le contrat de bail par écrit, de l'enregistrer auprès de l'administration fis-

cale et exige du bailleur de limiter à deux (02) mois maximum, les avances et les dépôts de garantie de loyers.

Dans cet élan, au-delà des activités de sensibilisation des différents acteurs, la loi de finances de l'année 2020, dans son annexe fiscale, a révisé à la hausse l'amende infligée aux bailleurs ne respectant pas les limites maximales d'avance de loyers et de cautionnement. La taxe de 20% sur l'excédent des sommes perçues par le bailleur, prévue initialement, a été portée au triple du montant de l'excédent perçu.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre chargé du Logement à l'effet d'élaborer de façon diligente les textes réglementaires complémentaires avec un contrat de bail type intégrant les obligations des parties, telles que définies par la loi, en vue d'en assurer la pleine applicabilité.

5- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

Le Conseil a adopté une communication relative à la commémoration de la 67^e Journée Mondiale des Lépreux.

La cérémonie officielle de l'édition 2020, initialement prévue pour le 26 janvier 2020, se tiendra le 29 février 2020 à Gagnoa, dans la région du Goh. A cette occasion, les populations du Département de Gagnoa, dont le District sanitaire a enregistré vingt-cinq (25) nouveaux cas de lépre durant l'année 2019, seront particulièrement sensibilisées sur la maladie et les avantages du dépistage précoce. Diverses actions de solidarité sont également prévues à l'endroit des malades de la lépre.

D- DIVERS

Au titre du Ministère des Transports ;

Suite à la découverte du corps sans vie d'un adolescent dans le train d'atterrissage de l'avion qui a effectué le vol AF703 d'Abidjan à Paris dans la nuit du mardi 07 au mercredi 08 janvier 2020, une Commission d'investigation dirigée par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) a été mise en place.

Tout en exprimant sa profonde compassion, le Conseil a instruit le Ministre des Transports et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour élucider ce drame et proposer des mesures appropriées.

Fait à Abidjan, le 08 janvier 2020

Sidi Tiémoko TOURÉ

Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement
rteparolat@communication.gouv.ci

L'éditorial de **Venance Konan**

Suite de la page 1

Monsieur Nyamsi, ça suffit !

Il a épousé une Ivoirienne, mais depuis un certain nombre d'années, il vit en France où il enseigne la philosophie dans un lycée. Il est aussi un conseiller très écouté de l'ancien président de notre parlement, M. Guillaume Soro Kigbafori. Lorsque ce dernier était en d'excellents termes avec le Chef de l'État, M. Alassane Ouattara, Franklin Nyamsi se vantait de pouvoir serrer la main au Président ivoirien. C'était avec fierté qu'il affichait sur les réseaux sociaux la photo de sa poignée de main avec notre Président. Depuis que M. Soro a décidé de suivre sa propre voie et d'être un opposant au pouvoir ivoirien, M. Nyamsi l'a suivi sur ce chemin et est devenu le plus virulent des détracteurs du chef de notre État. Il est devenu aussi en quelque sorte le chien de garde de M.

Mais l'on peut acquérir une bonne éducation à tout âge. Tout dépend de qui l'on fréquente. M. Nyamsi n'a pourtant qu'à regarder ce qui se passe dans le pays où il vit. En France, les adversaires politiques les plus irréductibles se parlent avec fermeté, voire âpreté, mais toujours avec courtoisie. Et lorsqu'un homme politique veut insulter un adversaire, il le fait avec une élégance qui souvent force le respect. Mais tout cela relève d'un niveau de culture qui visiblement est loin d'être celui de notre ami Nyamsi. Courtoisie et élégance sont à l'évidence des notions qui sont absentes de son lexique. Je plains sincèrement les élèves qu'il enseigne. De nombreux Français se plaignent de la mauvaise éducation des jeunes gens d'aujourd'hui. Ils savent maintenant d'où cela provient. Faut-il

Monsieur Guillaume Soro Kigbafori, vous aspirez à diriger le peuple de Côte d'Ivoire un jour... En fait, je vous soupçonne de vous délecter de ses injures. Alors, c'est avec un mercenaire de l'acabit de Franklin Nyamsi que vous comptiez diriger la Côte d'Ivoire comme vous le rêviez ?

Soro, celui qui sort les crocs lorsqu'il pense que l'on veut s'attaquer à son maître. Gare à celui qui ose critiquer M. Soro ou marque un quelconque désaccord avec lui ! Il aura droit à une volée de bois vert de la part de M. Nyamsi sur les réseaux sociaux et dans tous les médias qui lui accordent de l'espace. Tout cela est du droit de M. Nyamsi. Oui, il a le droit de ne pas être d'accord avec le pouvoir ivoirien, d'être aussi critique envers lui s'il le souhaite. Mais là où le citoyen ivoirien que je suis ne peut plus le suivre, c'est lorsqu'il injurie publiquement celui qui nous représente, nous Ivoiriens, à savoir le Président de la République, le chef de la nation. Non, M. Nyamsi, ça suffit maintenant ! Nous ne pouvons plus vous permettre d'injurier le Chef de notre État sur la place publique sans broncher. Rassurez-vous, nous ne tomberons pas dans les injures comme vous, puisque notre éducation ne nous permet pas d'agir ainsi à l'encontre de qui que ce soit, fut-il l'adversaire le plus redoutable. Mais sachez qu'en Côte d'Ivoire, pays que vous connaissez bien, notre culture nous impose de respecter les aînés et ceux qui nous dirigent. Les respecter ne signifie pas les suivre aveuglément et s'abstenir de les critiquer, mais cela signifie ne pas les insulter, voire les injurier sur la place publique comme vous le faites. C'est en fait une question de politesse, laquelle tient de l'éducation que l'on a reçue. L'on peut légitimement s'interroger sur celle que vous avez reçue.

s'étonner lorsque ces jeunes gens sont formés par des sagouins ? Monsieur Guillaume Soro Kigbafori, vous aspirez à diriger le peuple de Côte d'Ivoire un jour. Il est vrai que vous avez en ce moment quelques ennuis avec le pouvoir actuel, mais dans ce pays où nous avons vu tous les retournements possibles, aucune situation n'est définitive. Sachez cependant que votre entourage révèle qui vous êtes. Si l'on ne peut affirmer avec certitude que vous avez instrumentalisé votre conseiller pour mordre et injurier vos adversaires, vous ne pouvez cependant pas nier savoir ce qu'il fait. En fait, je vous soupçonne de vous délecter de ses injures. Alors, c'est avec un mercenaire de l'acabit de Franklin Nyamsi que vous comptiez diriger la Côte d'Ivoire comme vous le rêviez ? Non, sérieusement ? Si c'est ainsi que vous traitez le Président du pays que vous voulez un jour gouverner, ainsi que tous vos adversaires réels et imaginaires, nous pouvons deviner le sort que vous nous réserveriez si vous arriviez au pouvoir un jour. Et l'on ne peut s'empêcher de penser à ces pauvres gens qui avaient été enfermés dans des containers par certains de vos sbires jusqu'à ce que mort s'ensuive lorsque vous dirigez la rébellion au nord de la Côte d'Ivoire. Non, Monsieur Guillaume Soro, Franklin Nyamsi ne vous rend pas service. Si vous voulez que l'on vous prenne au sérieux dans ce pays, au point de songer à vous en confier un jour la destinée, vous devriez vous en séparer ■

nouvelles attentes du secteur privé, du secteur public et de la société en général.

Débutée en 2017 pour une période de deux (02) ans, cette rénovation pédagogique a abouti à la création d'une nouvelle filière de techniciens supérieures de niveau BAC+3, appelés Analystes Statisticiens, à l'ouverture d'une formation doctorale et à la mise en place de la formation à distance.

3- Au titre du Ministère des Transports, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative au plan pour la compétitivité de la Compagnie Nationale Air Côte d'Ivoire (ACI).

Six (06) ans après le début de ses opérations en janvier 2013, la Compagnie Nationale Air Côte d'Ivoire est devenue l'une des entreprises aéroportuaires leaders et de référence en Afrique de l'Ouest avec une part de marché de 52% et un chiffre d'affaires annuel de quatre-vingt-dix (90) milliards de francs CFA.

Aussi, en vue de soutenir la rentabilité et de garantir la pérennité de cette compagnie nationale qui contribue fortement à la dynamique de l'activité aéroportuaire locale, le Conseil a adopté un plan d'optimisation de la compétitivité de Air Côte d'Ivoire. Au regard des enjeux économiques de ce plan d'optimisation, le Conseil a instruit le Ministre des Transports et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions idoines pour sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

4- Au titre du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, en liaison avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'état d'avancement et aux perspectives de la mise en œuvre de la loi relative au bail à usage d'habitation.

La loi relative au bail à usage d'habitation, entrée en vigueur en juin 2018, répond à la volonté du Gouvernement de rééquilibrer les rapports entre les parties au contrat, de lutter contre la flambée du coût des loyers, notamment dans la ville d'Abidjan, et d'assurer un meilleur contrôle de l'Administration en la matière. A cet effet, elle fait notamment obligation aux parties de conclure le contrat de bail par écrit, de l'enregistrer auprès de l'administration fis-

cale et exige du bailleur de limiter à deux (02) mois maximum, les avances et les dépôts de garantie de loyers.

Dans cet élan, au-delà des activités de sensibilisation des différents acteurs, la loi de finances de l'année 2020, dans son annexe fiscale, a révisé à la hausse l'amende infligée aux bailleurs ne respectant pas les limites maximales d'avance de loyers et de cautionnement. La taxe de 20% sur l'excédent des sommes perçues par le bailleur, prévue initialement, a été portée au triple du montant de l'excédent perçu.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre chargé du Logement à l'effet d'élaborer de façon diligente les textes réglementaires complémentaires avec un contrat de bail type intégrant les obligations des parties, telles que définies par la loi, en vue d'en assurer la pleine applicabilité.

5- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

Le Conseil a adopté une communication relative à la commémoration de la 67^e Journée Mondiale des Lépreux.

La cérémonie officielle de l'édition 2020, initialement prévue pour le 26 janvier 2020, se tiendra le 29 février 2020 à Gagnoa, dans la région du Goh. A cette occasion, les populations du Département de Gagnoa, dont le District sanitaire a enregistré vingt-cinq (25) nouveaux cas de lépre durant l'année 2019, seront particulièrement sensibilisées sur la maladie et les avantages du dépistage précoce. Diverses actions de solidarité sont également prévues à l'endroit des malades de la lépre.

D- DIVERS

Au titre du Ministère des Transports ;

Suite à la découverte du corps sans vie d'un adolescent dans le train d'atterrissage de l'avion qui a effectué le vol AF703 d'Abidjan à Paris dans la nuit du mardi 07 au mercredi 08 janvier 2020, une Commission d'investigation dirigée par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) a été mise en place.

Tout en exprimant sa profonde compassion, le Conseil a instruit le Ministre des Transports et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour élucider ce drame et proposer des mesures appropriées.

Fait à Abidjan, le 08 janvier 2020

Sidi Tiémoko TOURÉ

Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement
rteparolat@communication.gouv.ci

L'éditorial de **Venance Konan**

Suite de la page 1

Monsieur Nyamsi, ça suffit !

Il a épousé une Ivoirienne, mais depuis un certain nombre d'années, il vit en France où il enseigne la philosophie dans un lycée. Il est aussi un conseiller très écouté de l'ancien président de notre parlement, M. Guillaume Soro Kigbafori. Lorsque ce dernier était en d'excellents termes avec le Chef de l'État, M. Alassane Ouattara, Franklin Nyamsi se vantait de pouvoir serrer la main au Président ivoirien. C'était avec fierté qu'il affichait sur les réseaux sociaux la photo de sa poignée de main avec notre Président. Depuis que M. Soro a décidé de suivre sa propre voie et d'être un opposant au pouvoir ivoirien, M. Nyamsi l'a suivi sur ce chemin et est devenu le plus virulent des détracteurs du chef de notre État. Il est devenu aussi en quelque sorte le chien de garde de M.

Mais l'on peut acquérir une bonne éducation à tout âge. Tout dépend de qui l'on fréquente. M. Nyamsi n'a pourtant qu'à regarder ce qui se passe dans le pays où il vit. En France, les adversaires politiques les plus irréductibles se parlent avec fermeté, voire âpreté, mais toujours avec courtoisie. Et lorsqu'un homme politique veut insulter un adversaire, il le fait avec une élégance qui souvent force le respect. Mais tout cela relève d'un niveau de culture qui visiblement est loin d'être celui de notre ami Nyamsi. Courtoisie et élégance sont à l'évidence des notions qui sont absentes de son lexique. Je plains sincèrement les élèves qu'il enseigne. De nombreux Français se plaignent de la mauvaise éducation des jeunes gens d'aujourd'hui. Ils savent maintenant d'où cela provient. Faut-il

Monsieur Guillaume Soro Kigbafori, vous aspirez à diriger le peuple de Côte d'Ivoire un jour... En fait, je vous soupçonne de vous délecter de ses injures. Alors, c'est avec un mercenaire de l'acabit de Franklin Nyamsi que vous comptiez diriger la Côte d'Ivoire comme vous le rêviez ?

Soro, celui qui sort les crocs lorsqu'il pense que l'on veut s'attaquer à son maître. Gare à celui qui ose critiquer M. Soro ou marque un quelconque désaccord avec lui ! Il aura droit à une volée de bois vert de la part de M. Nyamsi sur les réseaux sociaux et dans tous les médias qui lui accordent de l'espace. Tout cela est du droit de M. Nyamsi. Oui, il a le droit de ne pas être d'accord avec le pouvoir ivoirien, d'être aussi critique envers lui s'il le souhaite. Mais là où le citoyen ivoirien que je suis ne peut plus le suivre, c'est lorsqu'il injurie publiquement celui qui nous représente, nous Ivoiriens, à savoir le Président de la République, le chef de la nation. Non, M. Nyamsi, ça suffit maintenant ! Nous ne pouvons plus vous permettre d'injurier le Chef de notre État sur la place publique sans broncher. Rassurez-vous, nous ne tomberons pas dans les injures comme vous, puisque notre éducation ne nous permet pas d'agir ainsi à l'encontre de qui que ce soit, fut-il l'adversaire le plus redoutable. Mais sachez qu'en Côte d'Ivoire, pays que vous connaissez bien, notre culture nous impose de respecter les aînés et ceux qui nous dirigent. Les respecter ne signifie pas les suivre aveuglément et s'abstenir de les critiquer, mais cela signifie ne pas les insulter, voire les injurier sur la place publique comme vous le faites. C'est en fait une question de politesse, laquelle tient de l'éducation que l'on a reçue. L'on peut légitimement s'interroger sur celle que vous avez reçue.

s'étonner lorsque ces jeunes gens sont formés par des sagouins? Monsieur Guillaume Soro Kigbafori, vous aspirez à diriger le peuple de Côte d'Ivoire un jour. Il est vrai que vous avez en ce moment quelques ennuis avec le pouvoir actuel, mais dans ce pays où nous avons vu tous les retournements possibles, aucune situation n'est définitive. Sachez cependant que votre entourage révèle qui vous êtes. Si l'on ne peut affirmer avec certitude que vous avez instrumentalisé votre conseiller pour mordre et injurier vos adversaires, vous ne pouvez cependant pas nier savoir ce qu'il fait. En fait, je vous soupçonne de vous délecter de ses injures. Alors, c'est avec un mercenaire de l'acabit de Franklin Nyamsi que vous comptiez diriger la Côte d'Ivoire comme vous le rêviez ? Non, sérieusement ? Si c'est ainsi que vous traitez le Président du pays que vous voulez un jour gouverner, ainsi que tous vos adversaires réels et imaginaires, nous pouvons deviner le sort que vous nous réserveriez si vous arriviez au pouvoir un jour. Et l'on ne peut s'empêcher de penser à ces pauvres gens qui avaient été enfermés dans des containers par certains de vos sbires jusqu'à ce que mort s'ensuive lorsque vous dirigez la rébellion au nord de la Côte d'Ivoire. Non, Monsieur Guillaume Soro, Franklin Nyamsi ne vous rend pas service. Si vous voulez que l'on vous prenne au sérieux dans ce pays, au point de songer à vous en confier un jour la destinée, vous devriez vous en séparer ■

Être davantage proche des populations

Le social, c'est la proximité, être à l'écoute des populations, connaître leur quotidien, leur expliquer la vision du Chef de l'État et les actions du gouvernement... Mais surtout les rassurer dans cette période où les grelots de la division, de la haine se font entendre. Justement le Chef de l'État n'en veut pas. Il ne veut pas que les populations se fassent peur. Il veut les rassurer sur la bonne marche de la nation. Ces messages de paix, de cohésion sociale, de rassemblement autour de la mère-patrie, les ministres du gouvernement doivent les porter aux populations. Voilà la mission que le Président de la République assigne à ses collaborateurs, à l'issue du premier Conseil des ministres de l'année 2020 qui s'est tenu hier 8 janvier, au palais présidentiel d'Abidjan-Plateau.

En effet, cette adresse aux membres du gouvernement est une tradition où à chaque début d'année le Président de la République réaffirme sa vision et donne ses orientations à ses collaborateurs.



Le Chef de l'Etat a félicité les membres du gouvernement pour ce qui a été déjà fait. Il leur a demandé d'aller encore plus loin

Il a sacrifié à cette tradition hier en demandant aux membres du gouvernement

d'investir le terrain. « Je demande aux membres du gouvernement d'être régulièrement sur le terrain. Vous

devez œuvrer à la préservation de la paix, à la cohésion sociale, l'entente cordiale, en un mot, le vivre-en-

semble qui doit demeurer le leitmotiv de notre parti, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démoc-

ratie et la paix (Rhdp) ». « A vos ordres Monsieur le Président », devront répondre le Premier ministre et son gouvernement. Surtout qu'il leur a demandé plus d'entrain dans leur travail.

Pour le Chef de l'État, il est indéniable que les populations sont au cœur de sa politique de développement. Le programme social qu'il fait mettre en œuvre est la preuve de son attachement au social. Les investissements dans différents domaines en 2019 (accès à l'eau potable, électrification, routes, ...) n'avaient autre but que d'améliorer les conditions de vie des populations. Il en faut davantage. Le Président Ouattara en est bien conscient. C'est pourquoi, il envoie ses "commandos" en mission. C'est également une invitation au gouvernement pour faire en sorte de préserver ces acquis en vue d'une meilleure prise en compte des défis et challenges au cours de cette nouvelle année. ■

GERMAINE BONI

Communiqué

Le Ministre des Transports a été informé ce mercredi 08 janvier 2020 par Air France de la découverte dans le puits du train d'atterrissage du vol AF 703 en provenance d'Abidjan du mardi 07 janvier 2020, par les services de piste de la compagnie à Paris, du corps sans vie d'un passager clandestin. Il s'agirait d'un adolescent de sexe masculin âgé d'environ 17 ans.

Des enquêtes sont ouvertes aussi bien en France qu'en Côte d'Ivoire pour déterminer l'identité du passager ainsi que les circonstances exactes de ce drame.

Outre les enquêtes administratives qui ont débuté immédiatement après l'annonce du drame et dont les résultats sont attendus dans les meilleurs délais, le Ministre des Transports a saisi le procureur de la République d'une plainte contre X pour violation grave des dispositions de sécurité aéroportuaires et mise en danger de la vie d'autrui.

Tous les moyens humains et matériels nécessaires, notamment les vidéos provenant des caméras de surveillance installées dans tout le périmètre aéroportuaire, ont été mis à la disposition de la commission d'investigation.

A ce stade de l'enquête, il ressort déjà qu'aucune intrusion ne s'est opérée sur le parking avion de l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny. Les investigations se poursuivent pour savoir où, à quel moment et si cela est avéré, avec quelles complicités, le passager clandestin a pu accéder au puits du train d'atterrissage de l'avion.

Le Ministre des Transports qui s'est entretenu avec la Direction Générale de Air France en fin d'après-midi, tient à rassurer l'opinion nationale et internationale de ce que cet incident ne remet pas en cause les excellents résultats obtenus ces trois dernières années dans les domaines de la sûreté et de la sécurité aériennes par l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny qui vient justement de passer avec satisfaction le dernier audit de sécurité de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) réalisé il y a moins d'un mois du 11 au 19 décembre 2019.

Le Ministre des Transports les informe que les dispositions nécessaires sont prises pour que ce type d'incident ne se reproduise plus sur les aéroports ivoiriens.

Le Ministre des Transports exprime enfin la compassion du Gouvernement à la famille du défunt.

Fait à Abidjan le 8 janvier 2020

Amadou KONE
Ministre des Transports

Un enfant retrouvé mort dans le train d'atterrissage d'un vol Abidjan-Paris Une commission d'enquête mise en place

Tôt mercredi, à l'aéroport de Roissy, le corps d'un enfant âgé d'une dizaine d'années » a été découvert dans le train d'atterrissage d'un Boeing 777 d'Air France en provenance d'Abidjan. Une enquête a été ouverte. Le porte-parole du gouvernement, le ministre de la Communication et des Médias, a annoncé hier la mise en place d'une commission d'enquête sous la direction de l'Anac (Autorité nationale de l'aviation civile). Selon des sources, l'avion avait décollé de la capitale économique ivoirienne mardi soir et s'est posé peu après 6 heures à Paris. Le corps du « passager clandestin » a été



découvert aux alentours de 6h40 dans le puits du train d'atterrissage. Sur le site de Rfi, on apprend que ces dernières années, plusieurs personnes, notamment des adolescents en provenance de pays africains, ont été retrouvés morts de froid, ou tragiquement écrasés dans

des soutes de train d'atterrissage. Il faut rappeler que les températures descendent à -50 °C entre 9 000 et 10 000 mètres d'altitude. Les logements de train d'atterrissage ne sont ni chauffés, ni pressurisés ■

E. A.

Présence de soldats chez Wattao Sidi Touré explique

Des soldats ont été aperçus chez le colonel major Issiaka Ouattara, plus connu sous le nom de Wattao, après sa mort. La Toile s'est enflammée et l'on a commencé à parler de perquisition et à faire un lien avec l'affaire Guillaume Soro. L'ancien président de l'Assemblée nationale est accusé d'at-

teinte à l'autorité de l'État. Hier, le porte-parole du gouvernement, répondant aux questions des journalistes, a levé toute équivoque. Il n'y a aucun lien entre la présence de militaires chez le défunt colonel major et l'affaire Guillaume Soro. Il est d'usage, a-t-il dit, que lorsqu'un officier décède, les militaires passent chez lui récupérer son maté-

riel, armes radio de communication et tout autre objet lié à l'exercice de ses fonctions. "C'est la procédure", a-t-il ajouté. Le colonel major Issiaka Ouattara est décédé dans la nuit de dimanche à lundi aux États-Unis, où il était pour des soins. ■

E. A.